

**SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE «PIERRE ETOILE GESTION»**

Au capital de 50 000 Frs  
divisé en 1000 parts de 50 Francs chacune  
Siège social 77 Rue Marcel Dassault 92100 BOULOGNE  
Registre de commerce de NANTERRE B 398 540 740

VISÉ POUR TIMBRE ET ENREGISTREMENT  
DE EUROPE ROME LE 11 DEC 2000  
F° 7 BORD 257

Reçu

- Dt de Timbre :

- Dts d'Enreg :

**Signature**  
**CESSION DE PARTS SOCIALES**

GREFFE TRIBUNAL DE  
COMMERCE DE NANTERRE

13 FEV. 2001

DEPOT N° 4293

**ENTRE LES SOUSSIGNES :**

« CIBEX INTERNATIONAL », SA au capital de 1 595 000 Euros, ayant son siège social au 6/10 Rue du Général Foy, 75008 PARIS, représentée par Monsieur Jean NALLET

"CEDANT", d'une part ;

et Monsieur Rémy GITTON, né le 11 janvier 1952 à VIERZON (18) demeurant 22 Rue Paul Cézanne, 78590 NOISY LE ROI, exerçant la profession de directeur de travaux.

"CESSIONNAIRE", d'autre part ;

**IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :**

La société à responsabilité limitée dénommée en tête des présentes, ayant pour objet la Promotion et la Gestion Immobilière.

a été constituée par acte sous seing privé en date du 5 septembre 1994 à BOULOGNE enregistré à NANTERRE folio 103, case 233/17 le 17 octobre 1994.

**ORIGINE DE PROPRIETE** - Le cédant possède dans cette société 60 parts

de 50 francs chacune, qui lui ont été attribuées en représentation de son apport en numéraire.

**CESSION** - Par ces présentes, le cédant cède et transporte, sous les garanties ordinaires et de droit, au cessionnaire qui accepte 20 parts sociales de ladite société, avec tous les droits et obligations qui y sont attachés.

Le cessionnaire reconnaît avoir pris connaissance des statuts sociaux, de toutes résolutions prises et de tous procès verbaux dressés à ce jour par les assemblées des associés et les accepte.



**PRIX** - La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 2000 Francs que Monsieur Jean NALLET, représentant la SA « CIBEX INTERNATIONAL » reconnaît avoir reçu du cessionnaire et dont il donne ici quittance.

**SIGNIFICATION** - La présente cession sera signifiée à la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil. Toutefois, cette signification pourra être remplacée par le dépôt d'un original du présent acte au siège social contre remise par la Gérance d'une attestation de ce dépôt.

**PROPRIETE - JOUISSANCE** - Ladite cession, qui n'entraîne pas la dissolution de la société, prendra effet à compter du 1er Décembre 2000 date à compter de laquelle le cessionnaire sera propriétaire desdites parts, en touchera les revenus et bénéficiera de tous les droits qui y sont attachés.

**AUTORISATION DE CESSION** - Aux présentes sont intervenus :

|                                                                 |                 |
|-----------------------------------------------------------------|-----------------|
| Monsieur Patrick LEDRET                                         | associé gérant, |
| Monsieur franck DELIBEROS                                       | associé gérant  |
| Monsieur Renaud CHAPPAZ                                         | associé         |
| Monsieur Jean NALLET Représentant la SA « CIBEX INTERNATIONAL » | associé         |

agissant en qualité de co-associés dans ladite société, lesquels après avoir pris connaissance de la cession qui précède, déclarent l'agréer.

Il en résulte que les parts sociales sont réparties comme suit :

|                            |           |
|----------------------------|-----------|
| Patrick LEDRET             | 520 parts |
| Franck DELIBEROS           | 320 parts |
| Renaud CHAPPAZ             | 100 parts |
| SA « CIBEX INTERNATIONAL » | 40 parts  |
| Rémy GITTON                | 20 parts  |

Tous les frais, droits et honoraires des présentes, et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par le cessionnaire qui s'y oblige.

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'un original des présentes pour l'accomplissement de toutes les formalités légales.

Pour l'enregistrement, il est précisé que les parts cédées ne confèrent pas la jouissance de droits immobiliers.

Fait en cinq originaux, dont un pour l'Enregistrement, deux pour être déposés en annexe au Registre du commerce et deux pour les contractants.

A BOULOGNE, le 1er Décembre 2000

le cédant

Jean NALLET

→ Jean NALLET

